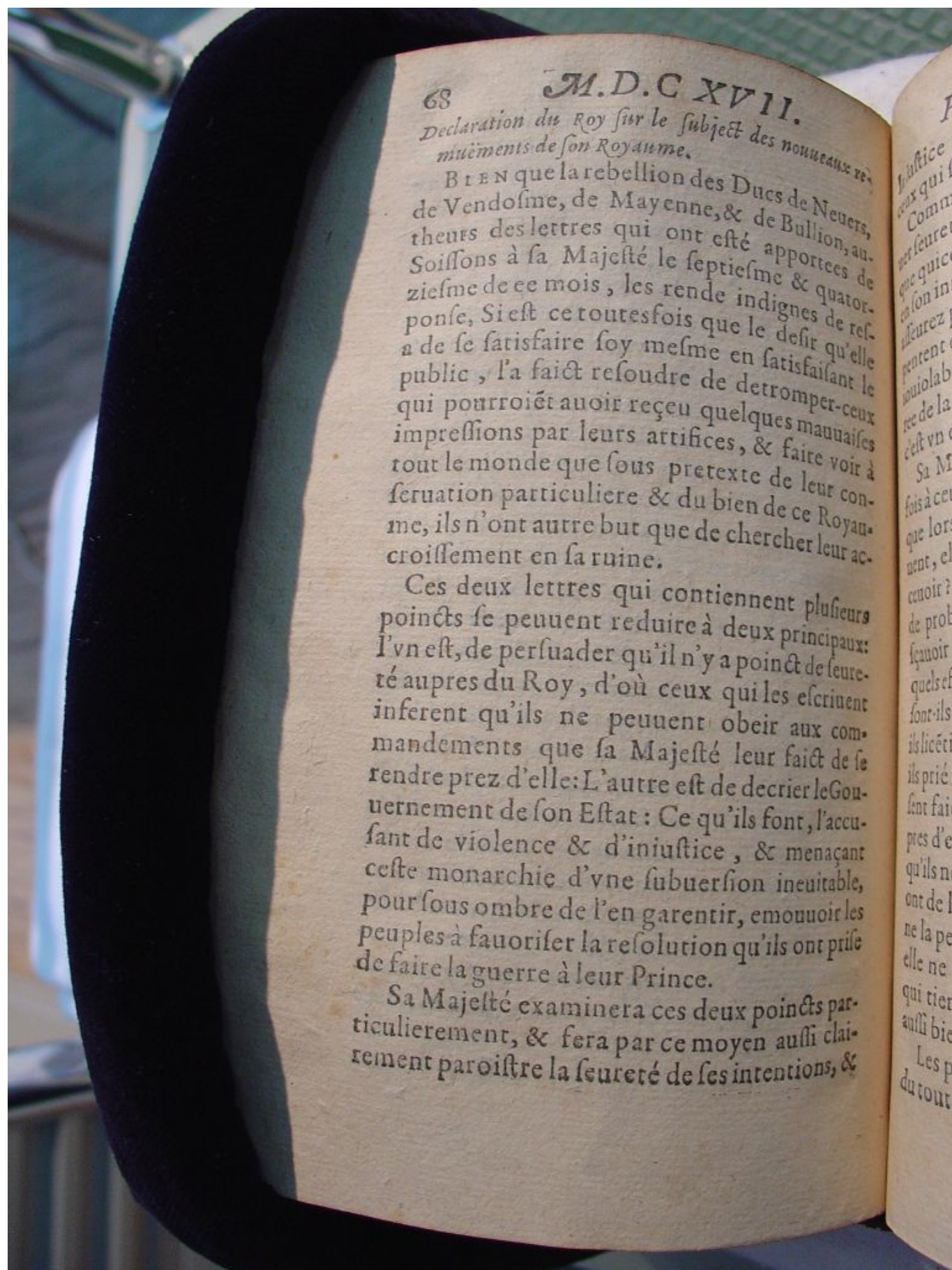
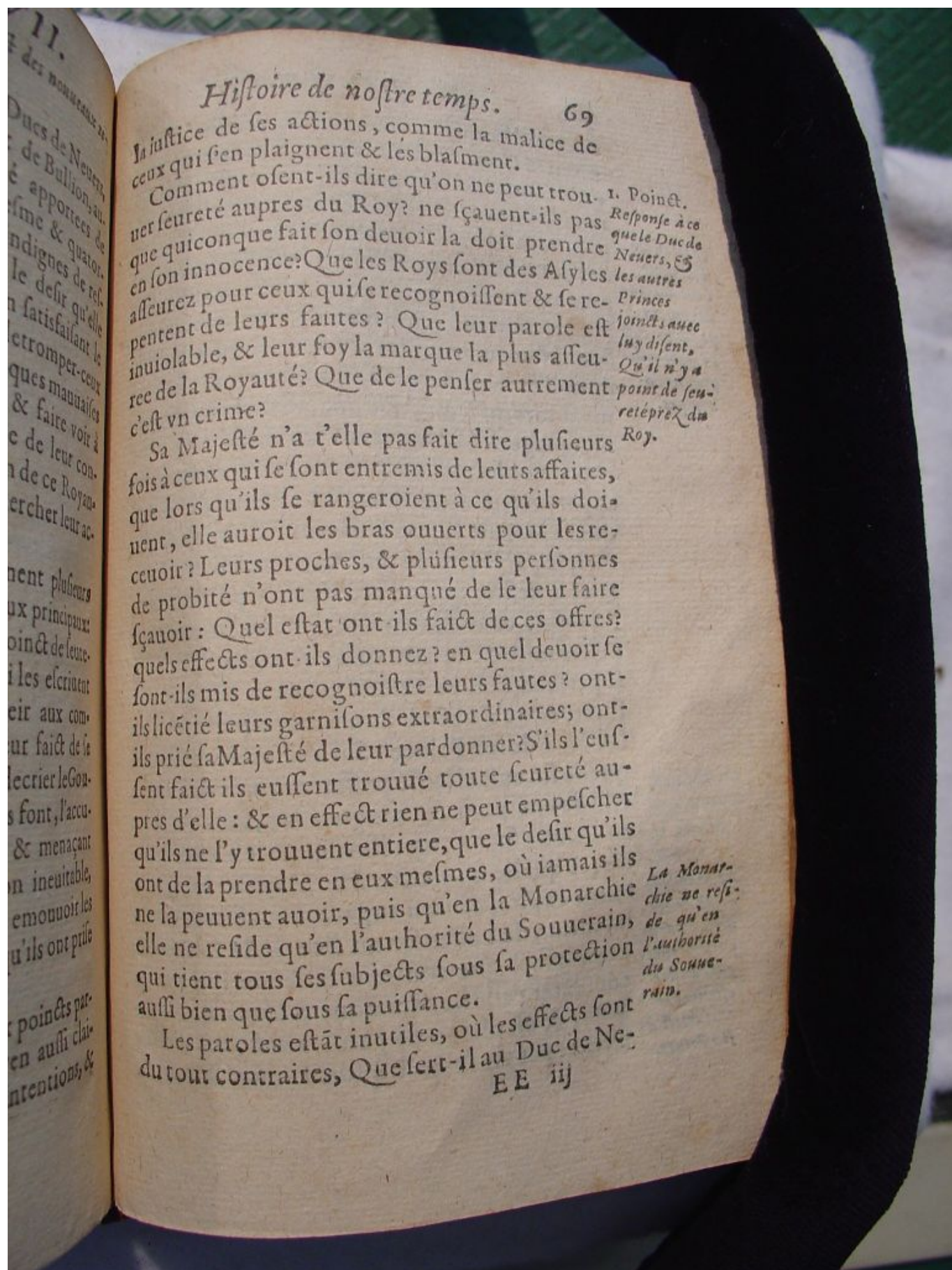


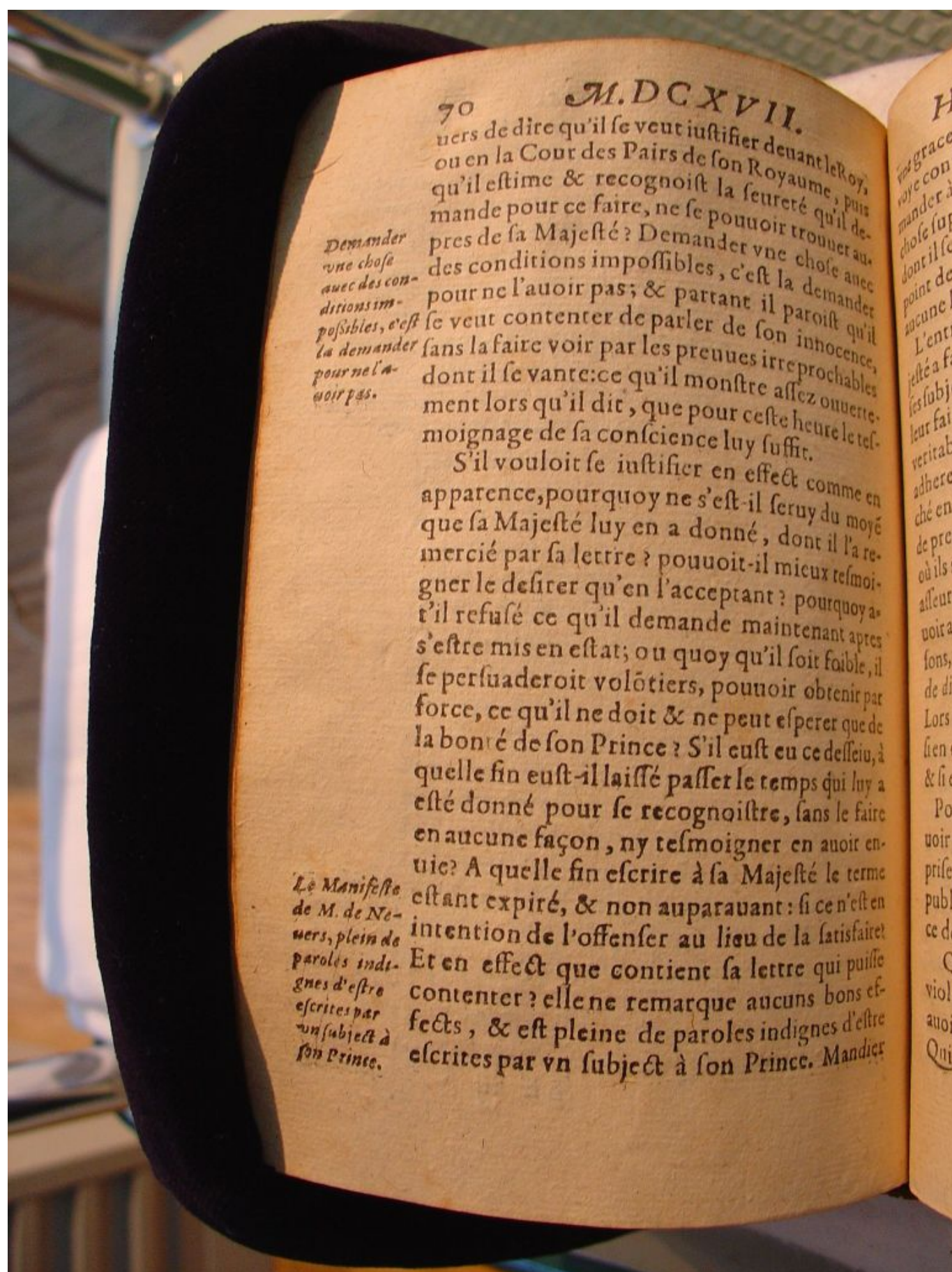
1617_068.jpg



1617_069.jpg



1617_070.jpg



70 M.DC.XVII.

Demander
une chose
avec des con-
ditions im-
possibles, c'est
la demander
pour ne l'a-
voir pas.

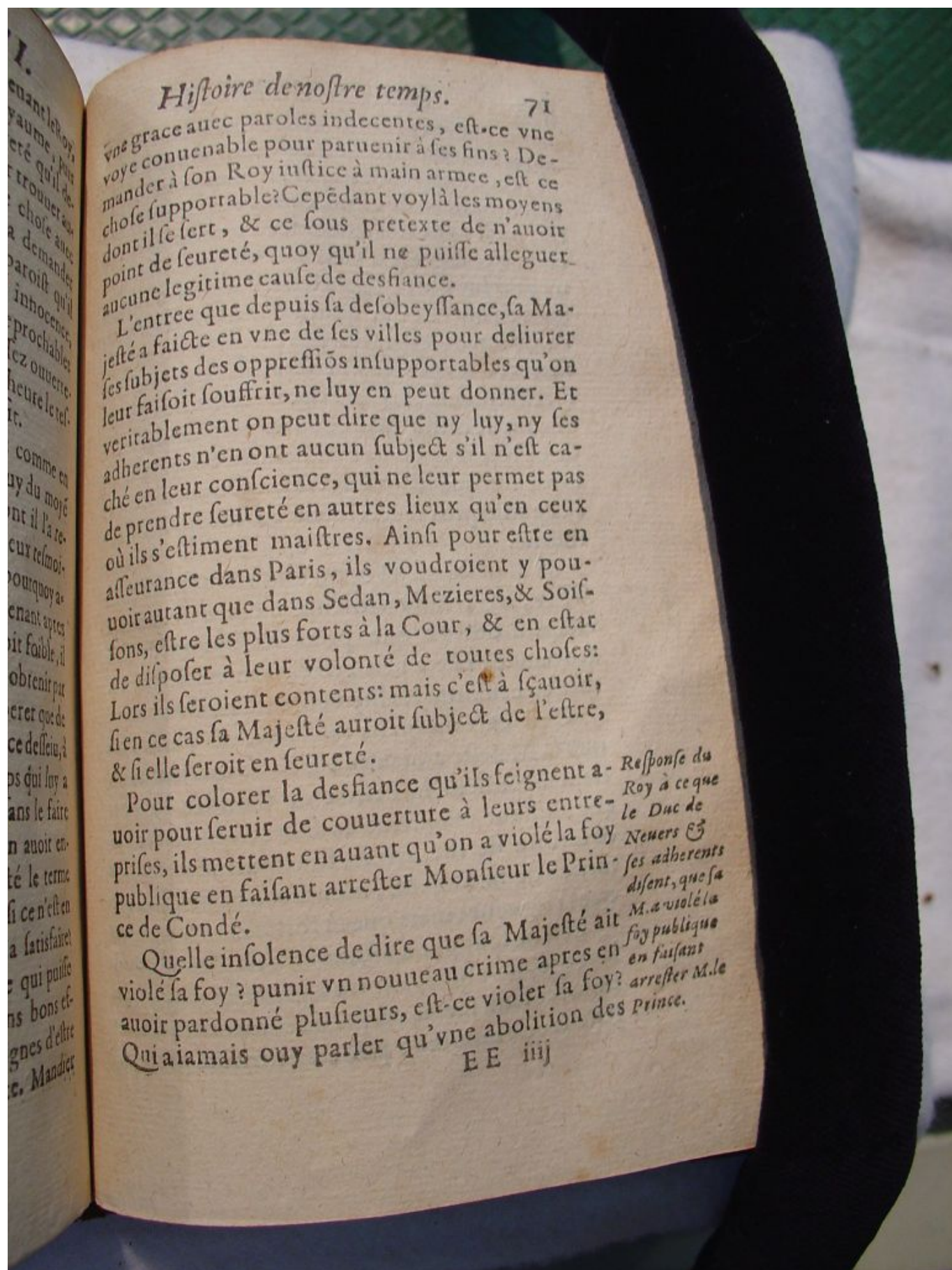
uers de dire qu'il se veut iustifier denant le Roy,
ou en la Court des Pairs de son Royaume, puis
qu'il estime & recognoist la seurteré qu'il de-
mande pour ce faire, ne se pouoir trouuer au-
pres de sa Majesté? Demander vne chose avec
des conditions impossibles, c'est la demander
pour ne l'avoir pas; & partant il paroist qu'il
se veut contenter de parler de son innocence,
sans la faire voir par les preuues irreprochables,
dont il se vante: ce qu'il monstre assez ouuerte-
ment lors qu'il dit, que pour ceste heure le tes-
moignage de sa conscience luy suffit.

S'il vouloit se iustifier en effect comme en
apparence, pourquoy ne s'est-il seruy du moyé
que sa Majesté luy en a donné, dont il l'a re-
mercié par sa lettre? pouoit-il mieux tesmoi-
gner le desirer qu'en l'acceptant? pourquoy a-
t'il refusé ce qu'il demande maintenant apres
s'estre mis en estat; ou quoy qu'il soit foible, il
se persuaderoit volōtiers, pouoir obtenir par
force, ce qu'il ne doit & ne peut esperer que de
la bonré de son Prince? S'il eust eu ce desseiu, à
quelle fin eust-il laissé passer le temps qui luy a
esté donné pour se recognoistre, sans le faire
en aucune façon, ny tesmoigner en auoir en-
uie? A quelle fin escrire à sa Majesté le terme
estant expiré, & non auparavant: si ce n'est en
intention de l'offenser au lieu de la satisfaire?
Et en effect que contient sa lettre qui puisse
contenter? elle ne remarque aucuns bons ef-
fects, & est pleine de paroles indignes d'estre
escrites par vn subject à son Prince. Mandier

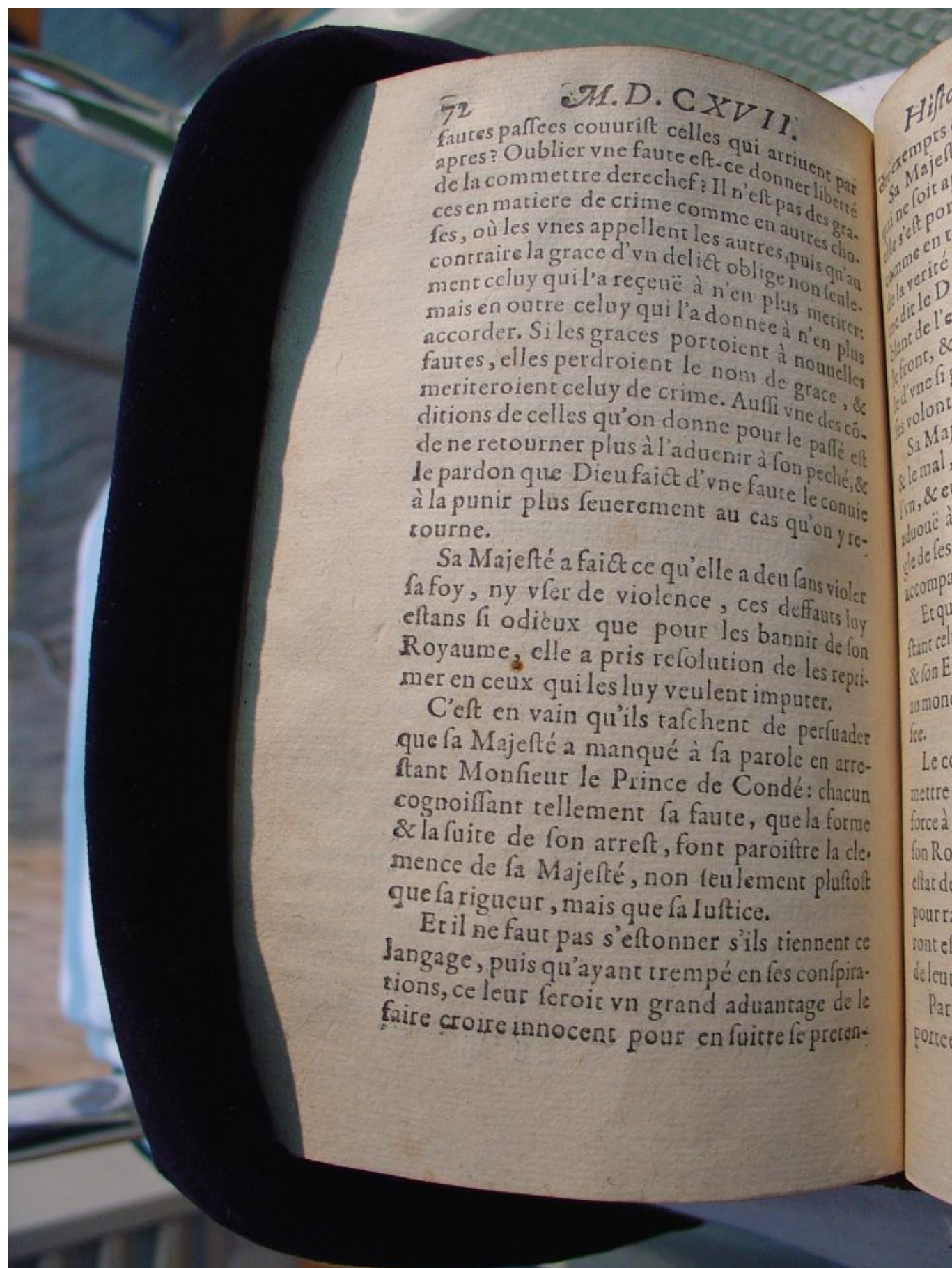
Le Manifeste
de M. de Ne-
uers, plein de
paroles indi-
gnes d'estre
escrites par
un subject à
son Prince.

H
vo grace
voye cont
mander à
chose sup
dont il se
point de
aucune l
L'entr
jeste a fa
les subje
leur fait
veritab
adherer
ché en
de prer
où ils s
alleura
voir au
sons,
de dis
Lors i
lien c
& si e
Pou
voir p
prises
publ
ce de
Q
viole
auoi
Qui

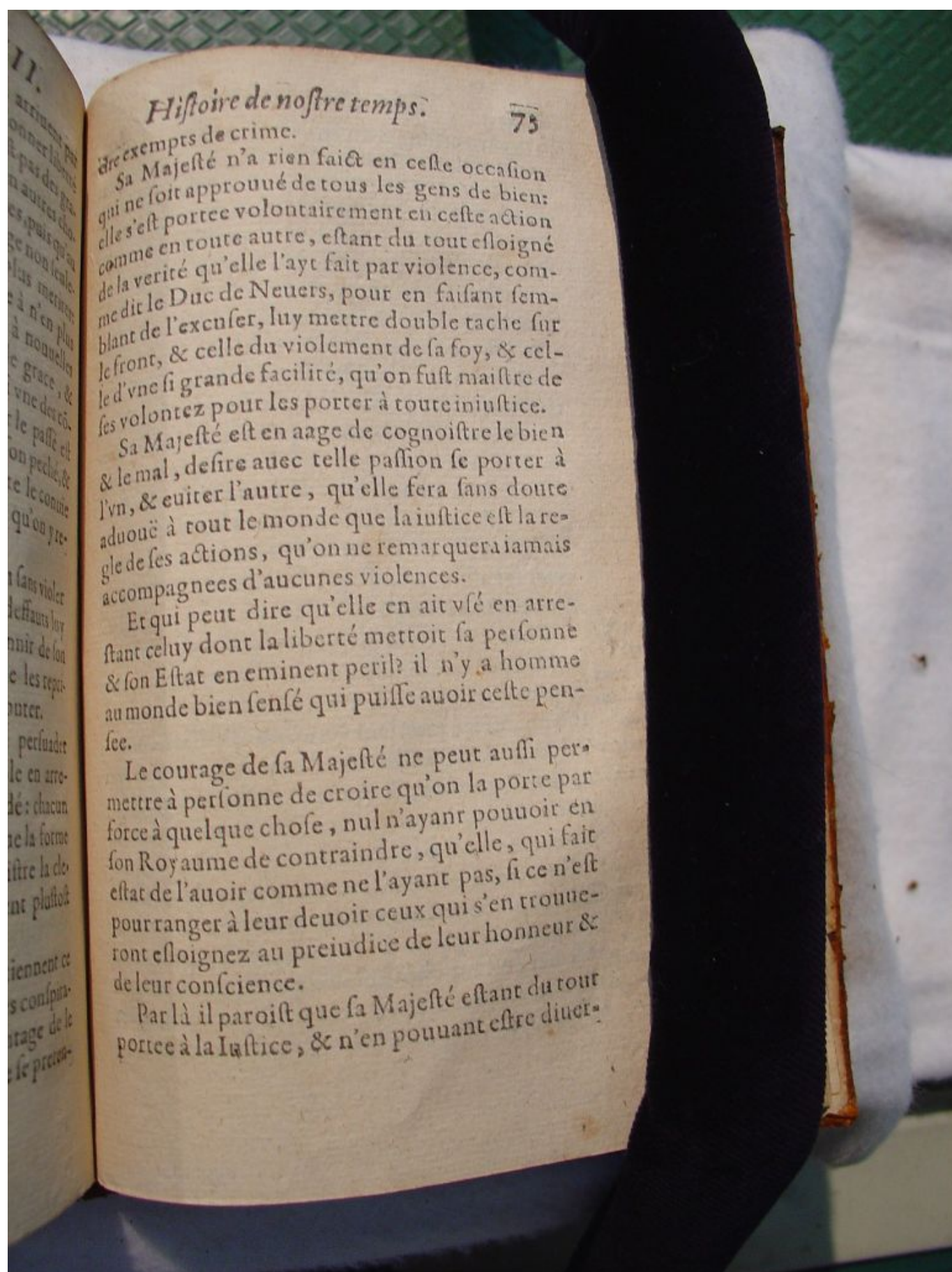
1617_071.jpg



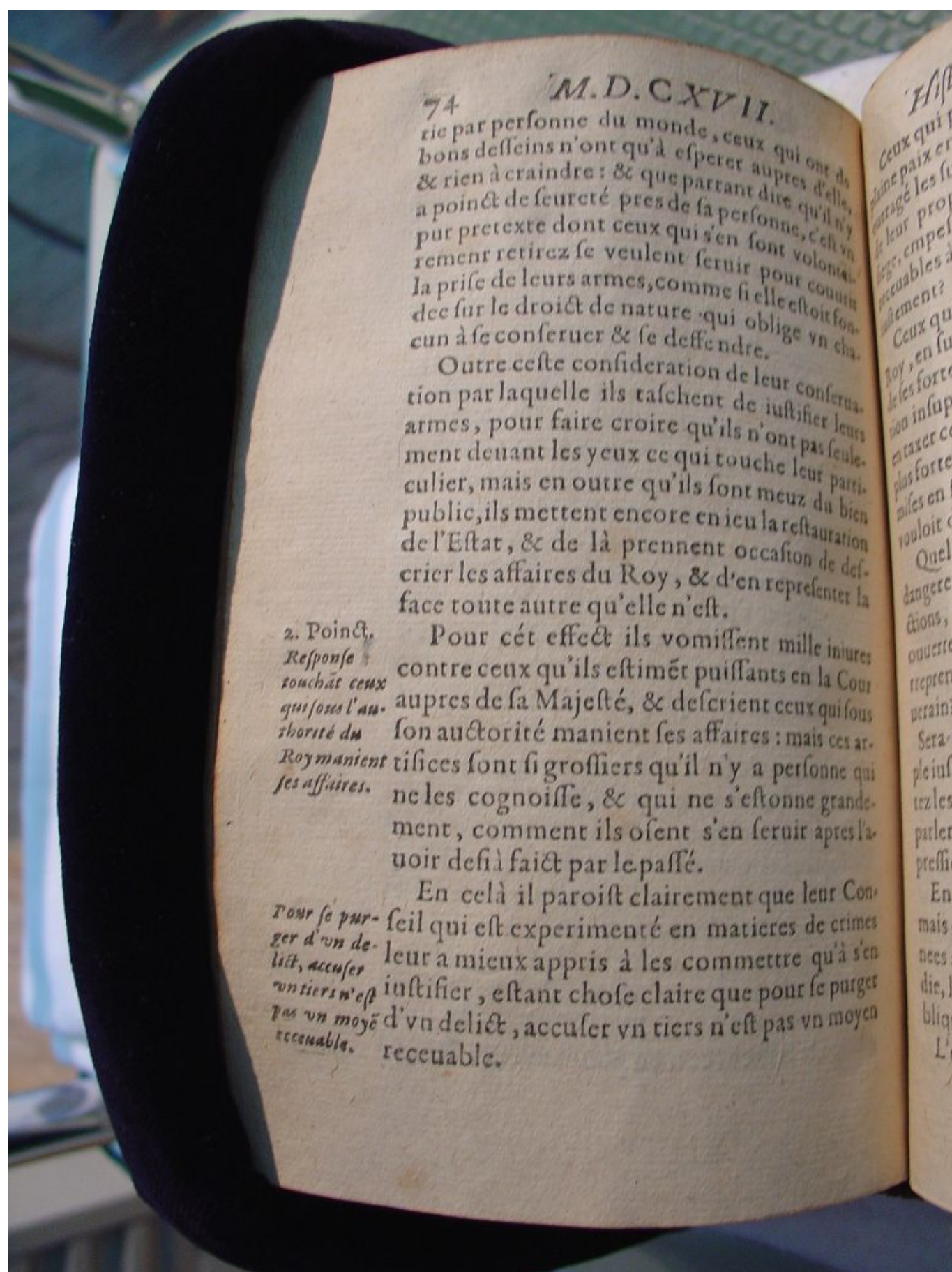
1617_072.jpg



1617_073.jpg



1617_074.jpg



1617_075.jpg

Histoire de nostre temps.

75

Ceux qui pour venger leurs passions ont enlevé la pais enlevée par force & inhumainement outragé les subjects de sa Majesté; qui chassent de leur propre auctorité ses Officiers de leur siege, empeschent le cours de la justice, sont-ils receuables à accuser les autres de l'opprimer injustement?

Ceux qui en s'esleuans en armes contre leur Roy, en surprénans les villes, & s'emparans de ses forteresses, ont fait paroistre leur ambition insupportable, doivent-ils estre receus à en taxer ceux qui ayans receu de sa Majesté des plus fortes places de son Royaume, les ont remises en ses mains pour faciliter la pais qu'elle vouloit donner à son peuple?

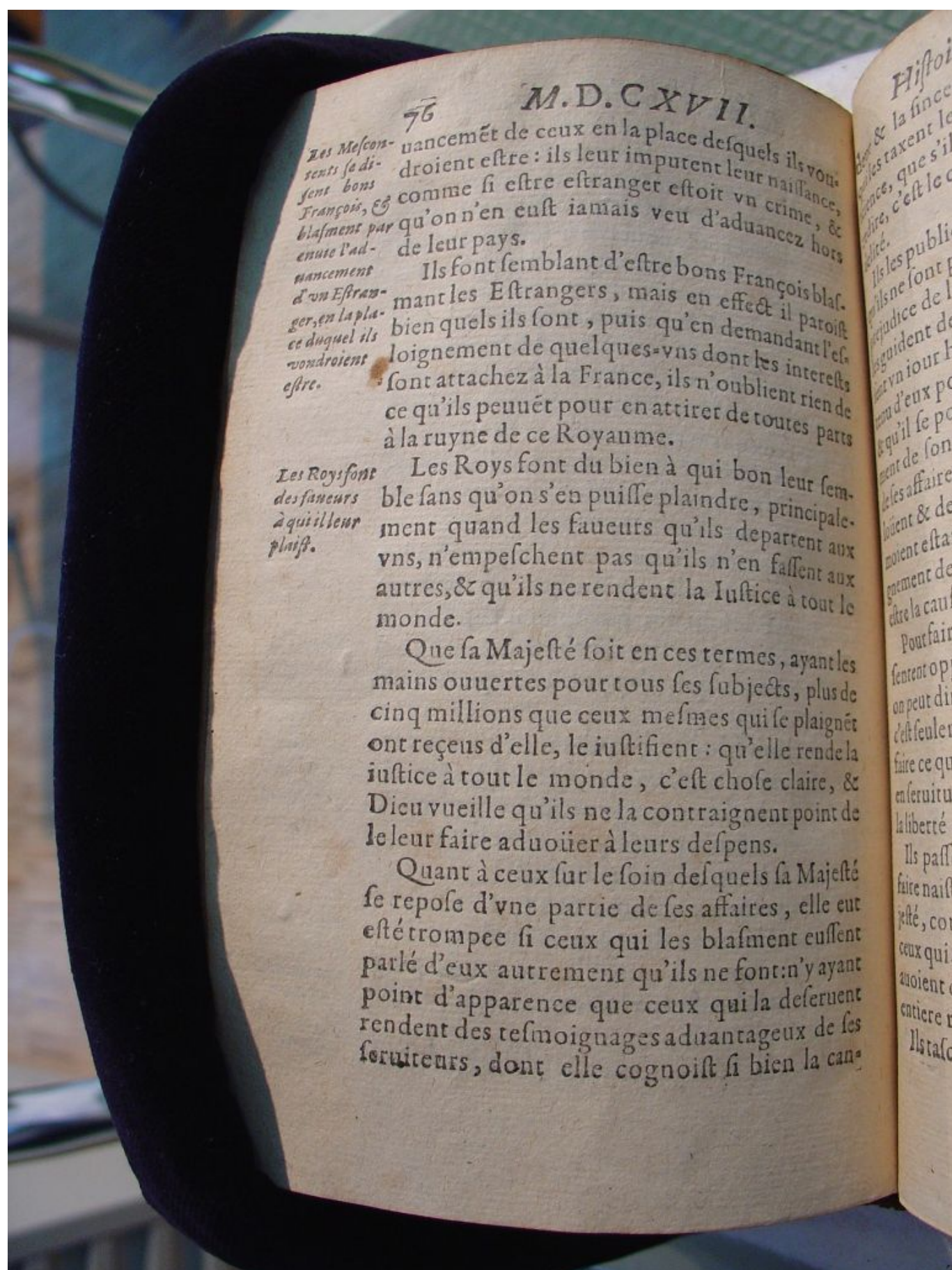
Quelle ambition peut-on s'imaginer plus dangereuse que celle qu'on voit en leurs actions, par lesquelles publiquement à force ouverte ils vsurpent l'autorité Royale, & entreprennent ce qui n'appartient qu'au Souverain?

Sera-t'il loisible à ceux qui ont mangé le peuple jusques aux os, & exercé sur luy les cruautés les plus barbares qui se peuvent penser, de parler de son soulagement pour en rejeter l'oppression & la ruyne sur les autres?

En fin permettra-t'on à ceux qui n'ont jamais gardé aucunes des paroles qu'ils ont données à leur Roy, d'accuser les autres de perfidie, leur attribuant le violement de la foy publique?

L'enuie les fait parler & se plaindre de l'ad-

1617_076.jpg



1617_077.jpg

Histoire de nostre temps.

77

deur & la fincerité, qu'elle s'assure que ceux qui les taxent les recognoissent tels en leur cō-
science, que s'ils y trouuent quelque chose à redire, c'est le choix qu'elle en a fait & leur fi-
delité. *pourquoy les Mal-contents blasment les Ministres de l'Estat.*

Ils les publient incapables de la servir, par ce qu'ils ne sont pas capables de se laisser aller au prejudice de leur maistre à leurs passions, qui les guident de telle sorte que celui qu'ils disent vn iour homme de bien, est le lendemain tenu d'eux pour meschât, si sa Majesté s'en sert, & qu'il se porte courageusement à l'affermissement de son autorité, & au retablissement de ses affaires. Ce qui paroist assez en ce qu'ils loient & desirent maintenant ceux qu'ils blasmoient estans pres de sa Majesté, & de l'esloignement desquels ils sçauent bien eux mesmes estre la cause.

Pour faire pitié à tout le monde ils se representent opprimez, & en seruitude: cependant on peut dire avec verité que si on les opprime, c'est seulement en ce qu'on leur empesche de faire ce que bon leur semble: que si on les tient en seruitude, c'est en ce qu'on ne leur laisse pas la liberté qu'ils desirent de mal faire.

Ils passent plus auant osans entreprendre de faire naistre de la desfiance en l'esprit de sa Majesté, comme si sa personne estoit en peril, & si ceux qui ont le plus d'interest à sa conseruation auoient dessein de precipiter son Estat en vne entiere ruyne.

Ils taschent mesme de luy rendre la Royne sa

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan